



Retraite complémentaire

Par courage

Bonsoir,
j'ai fait deux formations rémunérées en 2013 et 2014 par la Région. As-t-on droit à des points de retraite complémentaire ?
J'ai tous mes bulletins de rémunérations.

Par AGeorges

Bonjour Courage,

Des points de retraite, c'est possible, des points de complémentaire, c'est peu probable.

Vous devez regarder les bulletins correspondants et en extraire la part de cotisation retraite qui a été prélevée. En cas de formation, c'est souvent un forfait et cela peut ne pas suffire pour valider des trimestres supplémentaires. La cotisation minimale doit correspondre, par exemple, à 200 fois le smic horaire pour valider un trimestre.

Quelques précisions là :

[url=https://www.retraite.com/dossier-retraite/actualites/mai-2018/la-formation-professionnelle-valide-t-elle-des-trimestres-retraite.html]https://www.retraite.com/dossier-retraite/actualites/mai-2018/la-formation-professionnelle-valide-t-elle-des-trimestres-retraite.html[/url]

validité à vérifier. Ce n'est pas tout récent !